

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 8 février 2017**

L'an deux mille dix sept, le 8 février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 1^{er} février 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOUARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE
Yves VALLERAND
Régis LAPERSONNE

Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
David TELATYNSKI
Martine JONET
Véronique AGOUTIN
Laurent WILLOCQ
Francis HEREDIA
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. BRASSART à Mme GUFFROY ; M. KRIF à M. DEJOYE ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme PHOYU à M. DELFORGE ; Mme DEFRUIT à M. AÏDI ; Mme REES à Mme GAUDEFROY ; Mme FIAN à Mme AGOUTIN.

Absent : M. LIRUSSI

Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....25
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absent.....01
Votants.....32

Délibération 2017-017

10 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

b) service des eaux

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

2017 est une année de transition avant la mise en place au 1^{er} janvier 2018 d'un nouveau contrat d'exploitation en affermage du service.

Section d'exploitation :

En dépenses, la principale inscription concernera les amortissements de réseaux et de bâtiments pour un montant de l'ordre de 90 000 €.

En recettes, il sera fait application des dispositions du contrat d'affermage passé avec Véolia, à savoir :

- Une ristourne de 63 000 €.
- Une surtaxe de 24 000 €.

Section d'investissement :

Une provision de l'ordre de 660 000 € sera inscrite en dépenses de travaux.

Après examen par la Commission Finances-Numérique,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions,
Prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017 pour le budget du service des eaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 13/2/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,




Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 février 2017



Le Maire,

Marcel LALONDE.